

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">GROUPE ARES (Eurolist)</p>

Complément à D&I 207C0727 du 25 avril 2007

Par courrier du 27 avril 2007, la société anonyme Assya Capital a complété sa déclaration de franchissement de seuils, publiée sous la référence citée ci-dessus, par la déclaration d'intention suivante.

« [...] nous avons l'honneur de vous informer de la déclaration d'intention suivante au cours des douze mois à venir :

- Assya Capital déclare agir seule.
- Assya Capital se réserve la possibilité d'acquérir des actions supplémentaires en fonction des opportunités de marché. Cette prise de participation s'inscrit dans une volonté de soutenir la stratégie actuelle du management de GROUPE ARES de « re-engineering » de ses activités.
- Assya Capital n'envisage pas d'acquérir le contrôle de GROUPE ARES.
- Assya Capital a accepté la proposition de GROUPE ARES d'occuper deux postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de GROUPE ARES. »
